

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,**

Vu, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

Vu, l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

Vu, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

Vu, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 10,

Vu, le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Vu, le décret NOR SPRZ2226531D du 14 octobre nommant Madame Isabelle RICHARD, Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique,

Vu, la délibération n° 42/2022 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2022 relative aux délégations d'attributions prévues à l'article 7 du décret du 7 décembre 2006,

Vu, le contrat à durée indéterminée n°2020/102/DRH/EHESP du 16 mars 2020 de Monsieur William SABIRON en qualité de Directeur des Affaires Financières à compter du 1^{er} avril 2020,

Considérant la nécessité d'assurer la bonne gestion des services de l'établissement,

DECIDE**Article 1 – Champ de la délégation**

Monsieur William SABIRON, Directeur des affaires financières, est habilité à signer l'ensemble des actes relevant de la compétence de la Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique pendant la période du 7 au 11 août 2023 à l'exception des marchés publics.

Article 2 – Exécution

La directrice, en sa qualité de délégante, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 10 juillet 2023

Le Directeur des Affaires Financières

William SABIRON

La Directrice de l'Ecole des hautes études en santé publique

Isabelle RICHARD